



Libreville, 17 DEC. 2021

Le Ministre

A

Monsieur le Président de la 5<sup>ème</sup>  
Assemblée des Nations Unies pour  
l'Environnement

- Nairobi, Kenya -

**Objet :** Contribution du Gabon à la déclaration ministérielle de l'ANUE-5

*PJ : Contribution du Gabon*

**Monsieur le Président,**

J'ai l'honneur de vous soumettre la contribution du Gabon à la déclaration ministérielle de la 5<sup>ème</sup> assemblée générale des Nations Unies (ANUE-5).

Cette contribution sur la thématique de l'ANUE-5, à savoir « **renforcer l'action pour la nature afin d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD)** » vise à renforcer l'action globale pour la protection de l'environnement et reconnaître le rôle transversal de la nature.

En effet, les solutions fondées sur la nature représentent un enjeu majeur pour l'atteinte non seulement des ODD, mais également relever les défis liés aux changements climatiques, à la préservation de la biodiversité et à l'économie circulaire.

Veillez agréer, **Monsieur le Président**, l'assurance de ma haute considération.

  
Pr Lee J. T. WHITE  




## COMMENTAIRES DU GABON

### DRAFT DECLARATION MINISTERIELLE – ANUE 5

Le Gabon soutient la nécessité d'une déclaration Ministérielle forte à l'occasion de l'ANUE5 eu égard aux enjeux cruciaux environnementaux notamment en matière de biodiversité, changement climatique, pollution chimiques et plastiques ainsi que protection de la couche d'ozone.

Ces différents sujets requièrent une plus grande mutualisation des efforts au niveau des instruments internationaux tant les interactions sont multiples.

De même, l'atteinte des objectifs de développement durable requiert un changement de paradigme dans les politiques de développement, les échanges commerciaux internationaux et le secteur financier.

Le Gabon soutient fortement une action rapide, soutenue et à l'échelle pendant les deux décennies 2020 – 2030 et 2030 – 2040 ainsi qu'une évaluation régulière des besoins et des progrès des pays afin d'atteindre les objectifs globaux fixés en 2050 notamment en matière de neutralité carbone et de préservation de la biodiversité.

A ce titre, les suggestions suivantes sont formulées concernant la déclaration ministérielle de l'ANUE 5 :

N°	REFERENCE	AMENDEMENT	COMMENTAIRE
01	Para nouveau en Préambule	Nous constatons avec inquiétude, d'après le rapport de synthèse du secrétariat de la CCNUCC, que les engagements actuels des pays ne permettent pas d'atteindre l'objectif de limitation de la température globale de la planète à 1,5°C tel que prévu dans l'Accord de Paris et invitons les pays à une plus grande ambition dans le respect des capacités nationales.	Mettre en lumière l'ambition globale sur l'accord de Paris
02		Nous reconnaissons l'importance et l'intérêt du multilatéralisme dans la résolution et la gestion des questions environnementales globales qui requièrent de la solidarité et la mutualisation des efforts.	Rappeler l'importance du multilatéralisme
03	OP9 bis	Nous nous engageons à promouvoir les Solutions Fondées sur la Nature afin d'atteindre les objectifs de développement durable à travers une gestion durable de la biodiversité et le renforcement de la résilience aux changements climatiques	Rajouter un paragraphe sur les NBS pour assurer le lien entre Biodiversité et Changement Climatique